

HANDICAP

Un plan «autisme» qui voit loin et grand

Quatre ministres s'associent pour améliorer la prise en charge des 50 000 personnes atteintes de troubles autistiques en Wallonie et à Bruxelles.

• **Caroline DESORBAY**

Voilà des années que les parents d'enfants autistes claquent leur immense détresse : manque de places d'accueil (plus de 300) dans les centres, absence de suivi adapté, manque de formation des puéricultrices, des enseignants,... Ils ont enfin été entendus.

Les quatre ministres concernés par la problématique – Maxime Prévot, ministre wallon de la Santé et de l'Action sociale, Marie-Martine Schyns et Alda Greoli, respectivement ministre de l'Éducation et de l'Enfance de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et la ministre bruxelloise du Handicap Céline Frémault – ont travaillé de concert pour mettre sur pied le «plan autisme». Objectif : dépister le plus tôt possible tout trouble autistique (1 % des naissances) et proposer une prise en charge immédiate, pluridisciplinaire et continue de l'enfant.

1. Moyens Pour 2016, Maxime Prévot dégagera 3 millions d'euros supplémentaires pour la création de places pour des cas prioritaires dont un grand nombre d'autistes profonds. Et dix millions pour financer la création de places d'accueil et d'hébergement destinées avant tout aux personnes souffrant d'autisme ou de double diagnos-

tic (handicap et maladie mentale). La Région bruxelloise annonce 25,5 millions pour créer 150 places en centre de jour ou d'hébergement.

2. État des lieux Dès l'automne, on connaîtra avec précision les besoins et les places disponibles tant pour les jeunes (écoles et structures d'accueil) que pour les adultes. Un cadastre indispensable pour une offre de services adaptée. La province du Luxembourg, la Botte du Hainaut et la Wallonie picarde devraient ainsi voir fleurir les structures «répit» permettant aux parents de souffler quelques jours.

3. Dépistage précoce Plus la prise en charge de l'enfant est précoce, plus on évite le surhandicap. «*Avant l'âge de 6 ans, le cerveau présente une grande plasticité. Si on propose une prise en charge adaptée, bien structurée, le jeune autiste peut vraiment gagner en autonomie*», explique Alice Slus, vice-présidente de Apepa (Association de parents pour l'épanouissement des personnes avec autisme). Il est donc capital de former les professionnels de première ligne (ONE, centres PMS,...) pour détecter les signaux d'alerte. Autre priorité : donner une information claire aux pa-

rents (différentes approches éducatives et thérapeutiques du handicap, différentes études et avis). Début 2017, le site enseignement.be centralisera toutes les informations relatives à l'autisme.

4. Encadrement scolaire Bon nombre de parents voudraient que leur enfant intègre l'enseignement ordinaire. Plusieurs projets sont sur le feu dont la création d'une classe spécialisée au sein d'une école ordinaire dans la région de Charleroi. Une nouvelle école d'enseignement spécialisé accueillera 60 enfants à Ixelles dès septembre 2016 et des places seront créées dans le Brabant wallon. Pour favoriser l'intégration des 16-25 ans dans la vie adulte, un projet de stage professionnel cofinancé par CAP48 permettra à des ados autistes d'exploiter leurs compétences et de développer leur autonomie.

5. Transversalité On nous promet que tout sera mis en œuvre pour encadrer les transitions particulièrement délicates : crèche/école, école/vie adulte. Un projet pilote de l'ONE concernant l'informatisation du carnet de santé permettra un continuum du parcours de l'enfant. Chaque professionnel de la santé amené à intervenir auprès d'un jeune autiste disposera d'une information complète sur son parcours et son évolution. ■